

COMMUNIQUÉ

09/12/2025

AVANCEMENT DES CATÉGORIES B : FO OBTIENT GAIN DE CAUSE !

Une revendication historique enfin satisfaite par le décret n°2025-1098 du 19 novembre 2025.

Le décret supprime le ratio entre avancement au choix et par examen professionnel, applicable dès l'année 2026.

→ Une avancée majeure pour les agents de catégorie B !

Depuis 2010, la Fédération FO des Personnels des Services Publics et de Santé revendique auprès des différents gouvernements la fin du lien entre ces deux voies d'avancement, qui bloquait les promotions dans les collectivités.

Grâce à notre action au **Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale** et nos rencontres avec les responsables gouvernementaux, cette revendication a enfin abouti.

A Toulouse, FO est d'ores et déjà intervenu auprès du Maire-Président afin que cette mesure, favorable aux agents de catégorie B, puisse être appliquée dès 2026.

FO DEMEURE MOBILISÉE POUR LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE CETTE AVANCÉE !

Force Ouvrière – Défendre vos droits, c'est notre priorité !